

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-11
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
**AVANCES SUR
SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 17 JANVIER 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17 JANVIER 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 31 JAN. 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office du
Commerce Chaurien, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur la
subvention 2024 à ces structures :

- * dans la limite de 25 000 € pour le COC.
- * dans la limite de 25 000 € pour le ROC.
- * dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 65748 du budget Ville 2024 et sera déduite de la
subvention votée prochainement.

Après avis de la commission des Finances en date du 22 janvier 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2024 de 25 000 € au COC, de 25 000 € au ROC et de 25 000 € pour l'OCC.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2024 sur l'article 65748 et déduite de la subvention 2024 votée prochainement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 26 JAN, 2024

Par publication le 31 JAN, 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN. 2024



ID : 011-211100763-20240124-DB202411DB-DE